

Au coin de l'impasse

Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 35 Rue Hoche - 92240 MALAKOFF

Siret 88377689000013 RNA W921009408

Téléphone : 06 61 71 91 40 E-mail : aucoindlimpasse@gmail.com

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du **10 juillet 2020**

Le 10 juillet 2020 – 18H00, à Malakoff,

Les membres de l'association Au coin de l'Impasse se sont réunis au siège social au 35 rue Hoche 92240 Malakoff en assemblée générale ordinaire sur convocation du Vice-Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres en leur nom propre ou en tant que mandataire avec un pouvoir valable. Celle-ci est annexée au procès-verbal.

L'assemblée était présidée par Julien Blanc, Vice-Président de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, Gabrielle Nazarenko, membre du Comité Artistique et Technique.

Plus du tiers des membres étaient présents ou représentés. L'assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 10 des statuts.

Les membres ont été convoqués par mail en date du 4 juillet 2020, soit dans un délai inférieur au délai de 15 jours selon les statuts. Ce délai a été réduit compte tenu du départ en vacances d'un grand nombre de membres avant le 14 juillet et de l'obligation de remplacer le Président démissionnaire. Il a été adressé à chaque membre par mail, la lettre de convocation, un pouvoir pour se faire représenter en cas d'indisponibilité, le texte des résolutions ainsi que le rapport d'activité de l'Association sur l'évènement du 27 juin et les perspectives d'avenir.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le Président de Séance et le Secrétaire de Séance. Trente et un membres constituaient l'Association auxquels s'est ajoutés trois nouveaux membres. Sur les 34 membres 26 étaient présents ou représentés.

Le Président de Séance met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le rapport d'activité
- La feuille de présence certifiée exacte et sincère (accompagnée le cas échéant des pouvoirs des personnes représentées) ;
- Le texte des résolutions proposées
- Les statuts de l'Association.

 J.B.
G.N.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité,
- Approbation du budget prévisionnel,
- Montant des adhésions,
- Nomination en qualité de Président Evelyne Blanc en remplacement de Sydney Beuvry, démissionnaire,
- Nomination en qualité de Trésorier Youri Elbin en remplacement d'Evelyne Blanc,
- Formalités d'enregistrement auprès de la sous-Préfecture d'Antony

Il a été fait lecture du rapport d'activité.

Le Président de Séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

Il commence par présenter l'intérêt d'avoir une meilleure répartition des tâches au sein du Bureau, puis invite les membres de l'assemblée à prendre la parole. Une discussion s'engage.

Puis, le Président de Séance appelle l'assemblée à se prononcer sur les résolutions qui suivent, conformément à l'ordre du jour :

Première résolution

- **Rapport d'activité :**

L'assemblée générale adopte le rapport d'activité à la majorité de 26 voix ;

Deuxième résolution

- **Budget prévisionnel :**

L'assemblée générale adopte le budget prévisionnel fixé à 1 000 € à la majorité de 25 voix

Troisième résolution

- **Montant des adhésions :**

Le montant des adhésions est proposé comme suit : 5 euros pour les personnes physiques et 50 € pour les personnes morales (Institutions, Entreprises, etc...).

L'assemblée générale adopte le montant des adhésions à la majorité de 26 voix

Quatrième résolution

- **Remplacement du Président démissionnaire**

L'assemblée élit Madame Evelyne Blanc en remplacement de Monsieur Sydney Beuvry, démissionnaire en qualité de Président pour la période du mandat restant à couvrir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2023.

Evelyne Blanc remercie l'Assemblée de la confiance qu'il lui est accordée.

Il est rappelé que durée du mandat du Président a été fixé à quatre ans conformément à l'article 9 des statuts.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 26 voix

 J. B.
G.N.

Cinquième résolution

- **Remplacement du Trésorier**

Madame Evelyne Blanc ne pouvant plus exercer la fonction de Trésorier de l'Association, elle souhaite que la fonction de Trésorier soit confiée à Youri Elbin qui a montré au cours de ces derniers temps, sa rigueur et son investissement pour la gestion des adhérents. L'assemblée élit Monsieur Youri Elbin en remplacement de Madame Evelyne Blanc en qualité de Trésorier pour la période du mandat restant à couvrir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2023.

Monsieur Youri Elbin déclare qu'il est ravi d'accepter ses nouvelles fonctions de Trésorier de l'Association et remercie l'Assemblée.

Il est rappelé que la durée du mandat du Trésorier a été fixé à quatre ans conformément à l'article 9 des statuts.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 26 voix

Sixième résolution

- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes les formalités requises en conséquence des présentes, notamment les formalités de déclaration, de publicité.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 26 voix

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19H00. En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance, les nouveaux membres du Bureau pour acceptation des pouvoirs.

A Malakoff, le 10 Juillet 2020

Le président de séance Julien BLANC

Le secrétaire de séance Gabrielle NAZARENKO

Evelyne BLANC, acceptant ses fonctions de Président de l'Association

Youri ELBIN, acceptant ses fonctions de Trésorier de l'Association

*Bon pour acceptation des fonctions de
Président.*

*Bon pour acceptation des fonctions de
Trésorier*

*J.B
G.N.*